

2021 FESTICAP HANDISPORT - SPORT ADAPTE

➤ Règles générales :

Les règles de la pratique handisport / sport adapté telles qu'elles sont définies par votre fédération, sont appliquées (nous sommes en liaison étroite avec le comité départemental sur ce sujet).

Si vous souhaitez participer, [prenez contact avec nous dès votre inscription](#) pour que nous organisions ensemble votre accueil, et en particulier votre placement au départ (quelques minutes avant le départ du peloton par exemple ...).

➤ Points particuliers :

Un coureur "handi/mal-voyant" s'enregistre seul, sans son guide.

Il n'y a donc qu'un dossard et un droit d'inscription. Le guide doit néanmoins être identifiable comme tel : chasuble, casquette "guide" ...

Pour le cas d'un attelage type Joelette ...

Seule, la Joelette (avec son occupant) est inscrite avec un N° de dossard. Les porteurs s'identifient comme ils le souhaitent (tee-shirt, casquette ...).

Il est aussi rappelé que les chiens sont interdits sur les parcours.